



BULLETIN D'INFORMATIONS N° 32

Municipalité de Port-Valais

CONVOCATION

L'Assemblée primaire de Port-Valais est convoquée pour le
mardi 12 décembre 2006 à 20 h 00
à la salle des spectacles au Bouveret

- Ordre du jour:**
1. Lecture du protocole
 2. Présentation du projet d'agrandissement du complexe sportif
 3. Lecture du budget 2007
 4. Autorisation d'emprunter Fr. 1'500'000.- sans intérêts auprès de la LIM dans le but d'agrandir le complexe sportif
 5. Approbation du budget 2007
 6. Divers

Selon les dispositions légales, le budget 2007 est à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée. Il est déposé au Greffe communal où chaque citoyen(ne) a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire.
Afin de faciliter le déroulement de l'Assemblée primaire et de permettre aux autorités de répondre très précisément à leurs préoccupations, les citoyennes et citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions particulières au bureau communal pour le 7 décembre 2006.

Administration communale de Port-Valais

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET 2007

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Autorité générale	1 584 400	40 300	50 000	200 000
Sécurité publique	648 420	162 200	120 000	
Enseignement et formation	3 750 900	1 746 200	10 000	
Culture, loisirs et culte	758 470	17 000	2 015 000	650 000
Santé	135 440			
Prévoyance sociale	1 096 300	358 700		
Trafic	977 710	256 100	195 000	
Protection et aménagement de l'environnement	1 286 600	1 103 150	1 680 000	1 850 000
Economie publique	478 550	910 250	120 000	
Finances et impôts	1 749 700	7 879 000		
SOUS-TOTAL	12 466 490	12 472 900	4 190 000	2 700 000
Excédent de recettes du compte de fonctionnement après déduction de Fr. 1 800 000 d'amortissements	6 410			
Investissements nets				1 490 000
TOTAL	12 472 900	12 472 900	4 190 000	4 190 000

COMMENTAIRES BUDGET 2007

Préambule

Le budget 2007 s'inscrit dans le cadre de la planification financière de la commune de Port-Valais, qui couvre les exercices 2006 à 2009. Cette planification financière est obligatoire depuis l'entrée en vigueur, d'une part, de la loi cantonale sur les communes du 5 février 2004 (Lco) et, d'autre part, de l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (Ofinco).

A l'instar des années précédentes, le Conseil communal s'efforce de contenir les charges non liées, en particulier celles relatives à l'administration générale, à la sécurité publique, à l'enlèvement et au traitement des ordures. Nous constatons toutefois que les charges de fonctionnement suivent l'évolution de notre population et des nouvelles structures mises en place (crèche, UAPE). Le Conseil communal est convaincu du bien-fondé de ces structures, qui amènent un plus pour notre collectivité et nos familles.

Les éléments principaux, qu'il convient de mettre en évidence dans ce budget, sont résumés comme suit: les recettes fiscales, qui tiennent compte des incidences du décret fiscal cantonal du 17 juin 2005 et de l'évolution de nos contribuables, sont supérieures aux entrées prévues au budget 2006 tout comme aux comptes 2005.

Les amortissements, qui doivent impérativement atteindre le 10% de la valeur résiduelle du patrimoine administratif, selon l'Ofinco du 16 juin 2004, s'élèvent à Fr. 1'800'000.— et sont couverts par la marge d'autofinancement; ils augmentent de Fr. 159'000.— par rapport aux amortissements prévus en 2006, en raison principalement des travaux de construction de la nouvelle STEP et de l'extension du complexe sportif. Les comptes d'amortissement sont intégrés à leur chapitre respectif du plan comptable.

Les comptes sont équilibrés puisqu'ils dégagent un bénéfice de Fr. 6'410.— après comptabilisation des amortissements ci-dessus mentionnés, ainsi que de l'attribution de Fr. 59'800.— aux financements spéciaux.

Les charges de fonctionnement comportent des éléments extraordinaires, soit Fr. 42'000.— pour le salaire des patrouilleurs, Fr. 55'000.— pour le sol de la salle Tauredunum et Fr. 40'000.— pour les travaux de façade de l'école de la Bouverette.

La marge d'autofinancement de Fr. 1'806'410.— ne permet pas de couvrir les investissements nets projetés à Fr. 2'990'000.—; néanmoins, par l'utilisation de provisions constituées antérieurement (STEP + terrains de sport et places de jeux), Fr. 1'500'000.— seront utilisés pour réduire les investissements nets à un montant de Fr. 1'490'000.—.

Les résultats

Le bénéfice découlant du budget 2007 se monte à Fr. 6'410.—, alors qu'il s'élevait à Fr. 12'050.— dans le budget 2006. Il y a lieu de mettre en exergue le fait que les résultats des services autofinancés n'influencent pas le résultat global de la commune. En effet, depuis l'adaptation du plan comptable harmonisé en 2006, les bénéfices réalisés par lesdits services sont attribués aux comptes de réserves des financements spéciaux, lesquels doivent servir à couvrir les éventuels déficits.

Il est difficile d'analyser globalement l'évolution des charges et revenus de ce budget en raison des nouvelles directives comptables imposées par l'Etat du Valais, lesquelles provoquent d'importantes modifications dans la présentation des comptes concernant, d'une part, les traitements du personnel enseignant et, d'autre part, la dépense d'aide sociale.

Les recettes fiscales

En regard de celles budgétisées en 2006, les recettes fiscales nettes, prises dans leur ensemble, marquent une progression de Fr. 607'000.—, soit 10%. Les sommes budgétisées reposent sur les derniers éléments connus, soit la taxation 2004 et les statistiques fiscales de la taxation 2005 établies par l'Etat du Valais. Pour nos prévisions, nous tenons compte également de la progression de la population ainsi que l'amélioration de la force contributive de nos citoyens.

Le décret fiscal du 17 juin 2005 concernant la modification de la loi fiscale et du règlement des taxes cadastrales est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Il est rappelé que le but de cette révision cantonale consiste à introduire un allègement pour les couples mariés et les familles, à améliorer les conditions-cadres pour les PME et à adapter la législation cantonale aux lois fédérales. Pour les collectivités publiques, le coût annuel de ces allègements fiscaux pourra être calculé définitivement au printemps 2008, lors du bouclage de la taxation 2006.

Dans le présent budget, les incidences du décret fiscal, évaluées sur la base des informations reçues de

l'Etat du Valais, représentent pour la commune de Port-Valais une diminution des recettes fiscales de l'ordre de Fr. 400'000.—.

La marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement, c'est-à-dire la trésorerie restante après la prise en compte de toutes les charges monétaires de fonctionnement, peut être à nouveau qualifiée de très satisfaisante. Elle s'élève, selon nos prévisions, à Fr. 1'806'410.— contre Fr. 1'653'050.— pour 2006.

Les investissements, le financement

Les investissements 2007, qui totalisent Fr. 4'190'000.—, seront alloués notamment à la finalisation des travaux de la STEP, à l'extension du complexe sportif, au local du feu, aux routes, à l'aménagement de la rive gauche du canal et du quai Bussien. Grâce à des subventions et recettes de tiers ainsi que l'utilisation de provisions constituées antérieurement, les investissements nets seront réduits à Fr. 1'490'000.—.

En application des articles 17, 69 et 70 de la Lco du 5 février 2004, les investissements sont soumis au référendum facultatif s'ils dépassent le 5% des recettes brutes du dernier exercice. Ces recettes brutes, au sens de la loi, se chiffrent dans les comptes communaux 2005, dernier résultat connu, à Fr. 10'034'957.—.

La limite est ainsi fixée à Fr. 501'747.—.

Un crédit est soumis à cette procédure, à savoir l'extension du complexe sportif s'élevant à Fr. 1'745'000.—, sous déduction des subventions à recevoir, qui devraient s'élever à Fr. 150'000.—. En outre, ces travaux nécessiteront la conclusion d'un emprunt LIM, qui est aussi assujéti au référendum facultatif, étant donné qu'il dépasse le 10% des recettes brutes du dernier exercice. Le prêt LIM, qui est un prêt sans intérêts, est remboursable sur une durée de l'ordre de 20 ans. La demande à l'Assemblée primaire porte sur un crédit maximum de Fr. 1'500'000.—.

La trésorerie, l'endettement

Selon nos prévisions, la trésorerie disponible au début 2007, hors besoins courants, devrait atteindre Fr. 2'500'000.—.

L'endettement net par habitant des années 2004 et 2005 (moyenne), derniers chiffres connus, atteignait un montant de Fr. 3'149.—. Au vu des explications données ci-avant, des investissements consentis en 2006 et prévus pour 2007, nous souhaitons maintenir cet endettement dans une fourchette inférieure à Fr. 5'000.— par habitant, soit un endettement « mesuré » selon les considérations du canton. Nous rappelons les objectifs de la planification financière qui tendent à maintenir l'endettement net par habitant aux valeurs initiales du début de législature.

Pour rappel, l'endettement net s'obtient en déduisant le patrimoine financier des fonds étrangers. Ce chiffre est ensuite divisé par le nombre de citoyens de la commune.

Remarques et conclusions financières

Comme par le passé, le Conseil communal se réserve la possibilité de solliciter, en cours d'année, des crédits d'engagement ou de paiements pour concrétiser d'éventuelles acquisitions stratégiques ou réalisations comme, par exemple, la nouvelle route Industrielle. Cette dernière, qui reste un objectif du Conseil communal, n'est pas portée au chapitre des investissements étant donné que tous les propriétaires concernés n'ont pas encore donné leur accord.

A l'instar des budgets précédents, la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, le privilège de bénéficier de taux d'intérêts à un niveau historiquement bas et l'amélioration des recettes fiscales, constituent les éléments essentiels permettant de présenter un budget équilibré.

En raison des dépenses d'investissements nécessaires en cours et à venir découlant notamment, de la construction de la nouvelle STEP, de l'extension du complexe sportif, et dans le but de contenir ces dépenses à l'essentiel, le Conseil communal a déjà procédé à une sélection des investissements. En conséquence, plusieurs projets souhaités ont été différés.

Fondés sur les considérations qui précèdent et les budgets détaillés mis à disposition de la population, nous invitons l'Assemblée primaire à approuver le budget 2007 tel que présenté, à maintenir le coefficient d'impôt à 1,15 ainsi que le barème d'indexation à 140% et à autoriser le Conseil communal à contracter l'emprunt LIM que ce budget implique.

Le budget 2007 a été adopté par le Conseil communal le 17 octobre 2006 et par la Commission Finances & Affaires économiques le 31 octobre 2006.

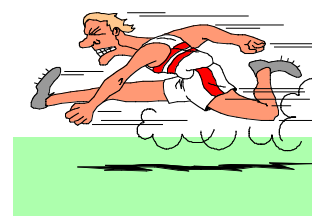
CENTRE SPORTIF AU REMONFIN

Lors de l'achat de 80'000 m² de terrain, anciennement usine de béton BTR, la Commune de Port-Valais s'est réservée une surface stratégique pour son développement touristique et les loisirs.

Une partie, en continuité du terrain de sports, a dès le départ été dévolue aux sports et aux loisirs. Nous sommes confrontés actuellement à la vétusté des locaux et une rénovation de la buvette et des vestiaires ne semblait pas être une solution durable. Le Conseil communal a dès lors entrepris une étude d'aménagement global du secteur, y compris un projet déjà en cours de réalisation : le skate parc et le bike parc. Le projet d'aménagement d'un centre multisports devra répondre au mieux aux besoins de notre population durant les prochaines décennies et devenir également un outil de promotion pour notre tourisme. Nous avons pu nous rendre compte à travers les contacts avec les associations sportives qu'une réelle demande pour ce genre d'installations existe et que nos atouts pour la pratique des sports nautiques, de la montagne et des circuits de vélo sont un plus indéniable.

Ouvrages et coûts

Vestiaires/buvette	Fr.	600'000.-
Terrain synthétique et éclairage	Fr.	1'035'000.-
Réfection du terrain existant	Fr.	210'000.-
Terrain d'entraînement	Fr.	170'000.-
Place omnisports	Fr.	120'000.-
Piste de sport/saut en longueur	Fr.	130'000.-
Lancé du poids	Fr.	20'000.-
Beach-volley	Fr.	100'000.-
Skate parc et bike parc	Fr.	85'000.-
Réfection des anciens vestiaires	Fr.	80'000.-
Aménagements extérieurs	Fr.	350'000.-
Aménagement des parkings (places)	Fr.	100'000.-
Total	Fr.	3'000'000.-



Montage financier

Il va de soi que c'est un projet ambitieux qui ne peut être exécuté immédiatement dans sa totalité.

Le Conseil communal souhaite le réaliser sur trois exercices, sous réserve des dispositions budgétaires.

La totalité des subventions accordées s'élèverait à Fr. 283'000.—.

D'autres contacts ont été pris pour des participations financières.

Le bilan comporte un montant de Fr. 746'554.80 pour les places de jeux, financées par des fonds privés, principalement la Marina. Celui-ci serait progressivement engagé dans cet investissement durable.

C'est dans cette optique que le Conseil communal vous propose d'accepter un crédit LIM, d'ores et déjà préavisé favorablement par le Canton et la Confédération, de l'ordre de Fr. 1'500'000.—.

Dans une première phase d'exécution en 2007, l'investissement se présente comme suit :

Coût		Fr.	1'745'000.-
./. Subvention	Fr.	150'000.-	
./. Couverture par crédit LIM	Fr.	1'050'000.-	
		Fr.	1'200'000.-
Prélèvement sur autofinancement		Fr.	545'000.-

=====

Margrit Picon
Présidente

Législature 2005 - 2008

Bilan intermédiaire

A mi-législature le Conseil communal présente aux citoyennes et aux citoyens son bilan intermédiaire. Ce bilan prend comme référence le plan quadriennal établi au début 2005 en étroite collaboration avec les représentants des partis oeuvrant dans les différentes commissions communales. Ce plan est par conséquent le résultat d'un consensus et détermine les attentes de la population de Port-Valais pour les années à venir. Il sert de fil rouge et d'instrument de gestion pour le Conseil communal. Dans ce contexte, les succès et les échecs sont le résultat d'un engagement collégial de la Municipalité.

Stratégie globale – Rappel

Prenant pour base le plan quadriennal précité et dans la situation de fort développement que nous connaissons, le Conseil communal a défini une stratégie globale qui peut se résumer comme suit :

- Diversifier le tissu économique en favorisant l'arrivée de PME
- Offrir à notre population et à nos visiteurs des zones de détente et de sport appropriées
- Par des mesures ciblées, contribuer à trouver des solutions aux problèmes de circulation et de parcage des véhicules.

Conduite des affaires

Sous la conduite de la Présidente, le Conseil communal se réunit en moyenne 2 fois par mois et traite les affaires de principe touchant l'ensemble des dicastères. Les discussions sont parfois animées, mais l'ambiance générale peut être qualifiée de bonne. Chaque Conseiller dispose ensuite, dans le respect de son budget, d'une certaine liberté d'action tout en veillant à renseigner ses collègues.

Conduite financière

La conduite financière se répartit en deux budgets distincts. Le budget de fonctionnement qui englobe toutes les dépenses courantes (par exemples : les salaires, l'entretien des bâtiments) et le budget d'investissement pour les dépenses plus conséquentes (par exemple : la construction de la STEP). En ce début de législature, la mise en place du nouveau plan comptable harmonisé selon les exigences de la nouvelle loi sur les communes a provoqué un surcroît de travail important. La situation financière de la commune est saine. Les comptes 2005 ont bouclé avec une marge d'autofinancement net de Fr. 2 189 682,59 et 2006 s'annonce aussi comme une bonne année.

Communication

Comme annoncé en début de période, le Conseil communal a souhaité renforcer la communication avec la population. A cet effet, il a créé le nouveau site Internet <http://www.port-valais.ch> et, en plus des bulletins d'informations habituels, édité à intervalles réguliers un petit message appelé au début « L'Espresso » puis, en référence au site précité, « Port-Valais.ch ». Cette communication est affichée aux piliers publics et se trouve naturellement sur Internet. Les citoyens peuvent s'y abonner et le recevoir directement par e-mail. De plus, le 29 mars 2006, un marché de l'information a été mis sur pied. A cette occasion, les citoyens ont eu la possibilité de se renseigner en détail sur les projets en cours et dialoguer avec les Conseillers. Le samedi 28 octobre 2006 a vu également la mise sur pied d'une journée « portes ouvertes » à la décharge des scories et visite de la SATOM à Collombey.

Réalisations terminées ou en cours

Administration générale

Le système informatique de la commune a été développé et renforcé par l'acquisition de nouveaux programmes en liaison principalement avec le cadastre et la mise à jour continue des plans de situation.

Le règlement concernant l'utilisation des salles communales a été remis à jour et, pour la première fois, le personnel communal dispose d'un « Statut » fixant ses conditions de travail.

STEP

Le chantier de la décennie. Pour un coût de plus de 3 millions (dont 1 de subventions) nous disposerons l'année prochaine d'une installation moderne répondant à nos besoins pour les 20 prochaines années. Les travaux avancent conformément au planning et les coûts sont maîtrisés.

Marina

La construction de ce complexe a énormément occupé et préoccupé l'ensemble du Conseil communal. Les routes malpropres, le bruit, la poussière ont passablement irrité les riverains. Encore aujourd'hui, les problèmes à résoudre sont nombreux et difficiles. L'année 2007 sera déterminante. Par contre, les effets positifs se font aussi sentir. Le Bouveret est désormais connu loin à la ronde, les rives du canal Stockalper ont été totalement réaménagées et, à terme, les recettes fiscales devraient évoluer favorablement.

L'unité d'accueil (UAPE)

Ouverte au mois d'août, le nombre d'enfants qui s'y rendent tous les jours prouve que la maison des « Matelots » - tel est son nom - répond à un besoin.

Place de jeux Tauredunum aux Evouettes

Terminée au début de l'été, cette place de jeux est régulièrement occupée par de nombreux enfants. Des arbres ont été plantés et, par la suite, elle sera complétée par une piste de pétanque et à l'occasion par quelques engins supplémentaires.

Parlement des Jeunes

Afin d'intéresser et de faire participer les jeunes à la vie publique, un « Parlement des Jeunes » a été créé. Il se compose d'environ 20 personnes qui ont déjà plusieurs réalisations à leur actif. Entre autres, la fresque sous le parking couvert du

Bouveret, la construction d'un skate parc, la rédaction du journal « 1897 » et même une activité théâtrale. A une époque où notre jeunesse est souvent décriée, voire critiquée, l'engagement et la motivation de ces jeunes font plaisir à voir.

Route de la Marina

Cette route, située entre le Swiss Vapeur Parc et les voies CFF, permet de rejoindre la gare et le centre scolaire en évitant la circulation routière. Entièrement construite sur le tracé d'anciennes voies ferroviaires, elle est le résultat de longues négociations avec notre ex-régie. Les CFF ayant finalement accepté de mettre gratuitement le terrain à disposition, les coûts de construction se sont élevés à Fr. 200'000.-. En automne 2007, lorsque la gare du Bouveret sera entièrement automatisée et le passage à niveau pour piétons protégé par des barrières, les enfants pourront rejoindre le centre scolaire en toute sécurité.

Zone industrielle des Gouillons

Il s'agit d'ouvrir à l'industrie 80'000 m². Les demandes d'implantation sont nombreuses et il est urgent de venir à bout de ce grand dossier. Actuellement et suite aux oppositions faites lors de la mise à l'enquête, le plan du nouveau parcellaire a été remis à jour et un projet de convention soumis aux 20 propriétaires. Nous espérons finaliser ce dossier en 2007.

Environnement

L'enlèvement des ordures représente chaque année une somme importante. Grâce à une gestion serrée, ces coûts sont maîtrisés, mais la marge de manœuvre reste étroite. Un élément d'économie consiste à installer des points de ramassage (concept Mollock) de manière à faciliter et à accélérer le passage du camion. La mise en place de ce système sera poursuivie ces prochaines années.

Route de la Lanche

La réfection de cette route cantonale attendue depuis longtemps aurait dû commencer cette année encore. Le financement par l'Etat était assuré. Malheureusement, les oppositions ont retardé les travaux. Là également, la recherche de solutions avec les opposants est en cours et la situation devrait se débloquer.

Dans ce dossier comme dans celui de la zone industrielle, l'exercice de notre démocratie montre les limites du pouvoir politique. Malgré la volonté d'aller de l'avant, les affaires sont souvent retardées afin de permettre à chacun de s'exprimer et faire valoir ses droits.

Règlement des constructions

Le règlement actuel ne prend pas en compte les modifications légales intervenues depuis 1995. Une adaptation est obligatoire. Le travail est en cours et le projet sera soumis à l'Assemblée primaire en 2007.

Plan d'affectation des zones

Une grande partie des terrains stratégiques de la commune ne lui appartiennent pas. Pour exemples, le quai et la place de la gare du Bouveret ainsi que de nombreux autres terrains sont la propriété des CFF. Ceux-ci souhaitent vendre mais pas à n'importe quel prix. Aussi, afin de rester maître chez soi et pour se protéger d'éventuelles promotions indésirables, la commune a décidé d'affecter ces surfaces en zone d'intérêt public dans le cadre d'une révision de son plan de zones. Ce sera aussi l'occasion de se pencher sur de nombreux autres problèmes latents, parmi lesquels la définition des zones Plan d'Aménagement Détaillé (PAD) et des zones réservées à l'environnement. Il n'est pas prévu d'agrandir la zone constructible.

Centre sportif

Fr. 100'000.- ont été portés au budget 2006. Cette somme permet d'effectuer les premiers travaux. Sous réserve de l'acceptation du budget par l'Assemblée primaire, l'année prochaine verra la construction de nouveaux vestiaires et d'un nouveau terrain. A terme, notre commune disposera d'un centre sportif répondant aux exigences du sport actuel.

Parc Bussien et canal Stockalper

Avec la fin des travaux de la Marina et les nouvelles places d'amarrage dans le canal Stockalper, il est souhaitable d'aménager et de rendre plus accueillant le quai Bussien. Après l'enrochement des digues, les travaux vont se poursuivre afin d'offrir à la population et aux estivants un espace convivial et de rencontre.

Place de la gare du Bouveret

Une réflexion est en cours sur l'aménagement futur de cette place, l'objectif étant de trouver en 2007 un arrangement avec les CFF et de régler les dispositions administratives avant de commencer la réalisation en 2008.

Eglise, WC et cimetière de Port-Valais

De nouvelles toilettes seront fonctionnelles début décembre.

L'accès à l'église et au cimetière est impossible pour les handicapés en chaise roulante. D'autre part, les allées sont en mauvais état, en particulier celle conduisant à la croix. Le Conseil communal se propose d'améliorer sensiblement la situation afin de permettre un accès à l'église sans déniveler.

Conclusion

Le Conseil communal est conscient que tous les dossiers n'avancent pas à la vitesse souhaitée et que de nombreux problèmes subsistent. Mais les progrès sont visibles. De grands chantiers sont en cours ou vont débiter incessamment. Souvent des solutions existent mais sont malheureusement freinées par de longues procédures. Les années à venir seront cruciales pour le développement harmonieux de notre commune.

Dans ce contexte, l'autorité communale remercie les citoyennes et les citoyens de leur appui et de leur compréhension.

ENVIRONNEMENT

Propreté - Respect - Tri sélectif

On a plusieurs paysages, mais on n'a qu'un seul environnement...

RESPECTONS - LE

Respectons le lac !

3 litres d'huile usagée rejetés dans le lac ou dans un cours d'eau polluent 10'000 m² en surface, soit l'équivalent de 2 terrains de football !

1. En bateau, ne déversez aucun déchet par-dessus bord. Utilisez les mollocks et poubelles installés dans le port. Respectez les consignes.
2. Le nettoyage de votre bateau doit être écologique. Utilisez des produits non toxiques respectueux de l'environnement.
3. Ne vidangez pas vos huiles de moteur sur le lac. Utilisez l'endroit prévu vers la grue du port.
4. Jetez vos batteries usagées uniquement dans le conteneur spécial à disposition à la déchetterie ou auprès d'un garagiste.

Respectons la propreté des quais et du port !

1. Ne laissez pas vos papiers gras, canettes de boissons et autres déchets sur le sol ou dans l'eau. Utilisez les corbeilles et poubelles à votre disposition.
2. Attention à vos mégots de cigarettes. Ne les jetez pas. Utilisez les cendriers ou mettez-les dans les poubelles, après les avoir éteints.

Respectons la propreté de nos rues !

1. Dans la Commune de Port-Valais, le dépôt des sacs d'ordures ménagères sur le trottoir est interdit avant le matin du jour du ramassage. En principe les lundis et jeudis dès 06h00 du matin. Utilisez les conteneurs et autres mollocks installés près de chez vous. Respectez les consignes.
2. Ne jetez pas vos papiers et autres détritiques sur la voie publique. Utilisez les corbeilles à papier installées sur l'ensemble du territoire communal.
3. Ramassez les déjections de votre chien ! Utilisez les distributeurs réceptacles de sacs pour déjections canines à votre disposition. Tenez votre chien en laisse dans les endroits publics.
4. N'effectuez pas de dépôts sauvages de déchets encombrants. Utilisez notre déchetterie communale.
Espaces verts et jardins publics contribuent à notre qualité de vie à tous.

Respectons la qualité de l'air !

Tous les feux en plein air sont interdits sur le territoire communal. Nous avons d'autres moyens, moins dommageables pour l'environnement, pour nous débarrasser de ces déchets. Il y a la déchetterie, la Satom S.A. à Monthey, Compost S.A. à Villeneuve, Ecotri S.A. à Massongex. Nous ne faisons que faire respecter la Loi fédérale et la Loi cantonale à ce sujet.

Respectons les règles du tri sélectif !

Pour faire vos courses, utilisez un cabas ! Evitez les sacs plastiques. Laissez les gros emballages dans les magasins. Soyez malins !

Grâce au tri sélectif, nous recyclons chaque année un peu plus de matières premières et récupérons des produits dangereux pour l'environnement. En vacances comme à la maison, continuons de trier pour valoriser tous les déchets.

A votre disposition la déchetterie TRIOR pour vous débarrasser des journaux, prospectus, magazines, annuaires, papiers, papiers d'emballages, cartons, verres, bouteilles, pots et bocaux, Pet, huiles végétales, huiles minérales, bois, ferraille, gazon, déchets herbeux, peintures, solvants, plastiques, canettes métalliques, boîtes, pneus, batteries, piles, etc.

Les contenants doivent être jetés complètement vides.

Frigos, congélateurs, cuisinières, fours, machines à laver, télévisions, appareils radios, ordinateurs, imprimantes, etc. doivent être ramenés dans les magasins, en principe. Mais il est possible de les apporter à notre déchetterie, sans frais.

Merci pour tous vos efforts. Ne baissons pas les bras et continuons à trier nos déchets afin d'améliorer notre environnement. Il est nécessaire de changer les mauvaises habitudes d'une société de consommation afin de préserver la nature. Ce sont de gros efforts, mais le jeu en vaut vraiment la chandelle. Nos enfants et futurs petits enfants vous disent *merci*.

*Commission de
l'Environnement*

Crèche-garderie « Les Moussaillons »



Mme Lise Burri, Directrice de la crèche-garderie, a réussi la formation en analyse transactionnelle. Elle est consultante en éducation. La consultation en éducation est une activité psycho éducatrice. Elle permet de traiter des problèmes en lien avec l'éducation.

Les parents et autres personnes s'occupant d'enfants peuvent trouver là un lieu d'accueil, d'écoute où ils ont la possibilité d'apporter des problèmes de développement, de comportement ou de relation.

La formation de consultante en éducation se fait sur 4 ans. Elle comprend des séminaires de théorie avancée en analyse transactionnelle, des séminaires développant les concepts psycho-éducatifs et des supervisions.

Nous la félicitons et la remercions pour son engagement au sein des « Moussaillons » et des « Matelots ».

Fermetures officielles année scolaire 2006-2007

Immaculée Conception	Du jeudi 7 décembre 2006 au soir au lundi 11 décembre 2006 au matin
Noël	Du vendredi 22 décembre 2006 au soir au mercredi 3 janvier 2007 au matin.
Pâques	Du jeudi 5 avril 2007 au soir au mardi 18 mai 2007 au matin.
Ascension	Du mercredi 16 mai 2007 à midi au lundi 29 mai 2007 au matin.
Pentecôte	Du vendredi 25 mai 2007 au soir au mardi 29 mai 2007 au matin.
Fête-Dieu	Du mercredi 6 juin 2007 à midi au vendredi 8 juin 2007 au matin.
Vacances d'été	Du vendredi 22 juin 2007 au soir au lundi 23 juillet 2007 au matin.

Une convention a été établie avec la crèche de Vouvry :

Du 25 juin au 21 juillet, les enfants dont les parents travaillent peuvent être accueillis à la crèche de Vouvry.

Renseignements : Mme Lise Burri, 024 481 18 12.

Agenda culturel

La commission culturelle vous propose



De découvrir le concours des décorations de Noël.
Les participants sont :

Au Bouveret

Annie Adamcik Derivaz, Rte Cantonale 9
Nelly Schüpbach, Imm. La Berge du Lac
Danielle Probst, La Petite Camargue 11
Pascale Valentin, Imm. La Berge du Lac
Hans Brügger, Rte de la Lanche 150
Marie-Josée Mayor, Rte Cantonale 10
Joëlle Chuard, Rte de la Plage 30
Chantal Beauvais, Imm. La Berge du Lac

Aux Evouettes

Myriam Clerc, Les Severeux 14
Anita Winkelmann, Sous les Batailles 7
Trois prix seront décernés par un jury (hors commune)
et un prix du public.

Nous vous invitons donc à voter pour la décoration de votre choix (numéro sur la décoration) et déposer le bulletin dans l'urne chez Denner aux Evouettes et au Bouveret, ainsi qu'à la bibliothèque (horaires : lundi 17h00-19h00, mercredi et jeudi 15h00-18h00 et vendredi 09h00-11h00).

Les résultats seront donnés le mercredi 13 décembre 2006 à 15h15 à la bibliothèque.

Commission Sociale

GYM POUR LES AÎNÉS

Il reste encore des places pour le cours de gymnastique, qui a lieu le mardi de 16h30 à 17h30 à la salle de gymnastique du Bouveret.

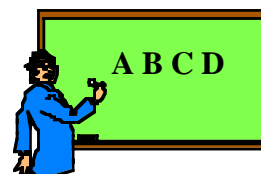
Renseignements et inscriptions chez
Mme Sonia Tauss-Cornut au 024 481 51 24.



COURS DE FRANÇAIS POUR ÉTRANGERS

« L'intégration passe par l'éducation, ... » c'est pourquoi la commission sociale souhaite proposer aux étrangers des cours de français afin qu'ils puissent s'intégrer dans notre commune et leur donner les mêmes chances que nous offrons à leurs enfants.

Toutefois, il est difficile pour nous de les contacter. Si vous connaissez des personnes qui seraient intéressées, merci de les adresser chez Mme Sonia Tauss-Cornut (024 481 51 24).

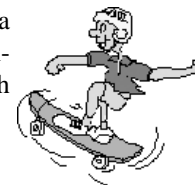


PARLEMENT DES JEUNES ET UAPE

Les activités du Parlement des Jeunes vous ont été décrites lors de précédentes éditions et nous saisissons l'occasion pour vous présenter les journalistes du « 1897 » : Ludivine Roch, Yann Mertes, Johann Baruchet, Noriane Baruchet, Théo Telidjane, Michaël Vauthey, Vivien Volery, Arnaud Baruchet, Nicolas Vodoz et Justin Grept. La prochaine édition sortira en décembre, merci de lui faire bon accueil.

Le projet du skate parc est piloté par Bruno Ferreira Oliveira, secondé par le service technique de la commune, ainsi que par la Commission Jeunesse et Sports. Bruno peut compter sur l'aide d'un comité qui a déjà été créé pour la gestion future du parc. Il est composé de Bruno Ferreira Oliveira (président), Jules Bossert (secrétaire), Michaël Vauthey (caissier), Lionel Mertes, Max Gehanne, Sébastien Roh, Jérémy Leuthard et Nicolas Vodoz, (membres).

Les cours de théâtre sont donnés par Véronique Grept et suivis par une dizaine de jeunes. La société actuelle a tendance à relever le négatif. C'est pourquoi, lorsque des jeunes s'investissent dans un projet ou pour leur commune, nous devons les féliciter, les encourager et les soutenir. Merci encore à Angeline Borgeaud, à Sarah Hayken, ainsi qu'à Véronique Grept qui les aident et les suivent et félicitations à cette jeunesse prometteuse !



En bateau.....les matelots !

Eh oui « Les Matelots », c'est ainsi que se nomme l'UAPE du Bouveret.

17 matelots ont embarqué à bord des « Jardins du Lac » le lundi 21 août 2006. Sur le pont, Diane, Rolande, Nicolas et Lise les accueillent tous les jours excepté le mercredi. Ils ont du plaisir à découvrir les nouveaux jeux, à fabriquer des décorations. Parfois le navire tangue quelque peu car ces matelots ont besoin de se défouler. Ce qu'ils aiment surtout, c'est accoster le bateau et se rendre au terrain de foot. Quand ils sont à l'école, Patricia leur concocte de bons petits plats, très appréciés et les fées du logis Corinne et Brigitte viennent faire briller le navire. En cas de gros temps, il arrive que quelque chose casse. Vincent, le « Mac Gyver », monte alors à bord et trouve la solution à tous les problèmes. Le navire peut alors repartir naviguer sur des eaux calmes ou tempétueuses.

Pour les matelots, Lise Burri, directrice.

Présentation de l'UAPE

Contact: Unité d'accueil pour écoliers « Les Matelots » - Les Jardins du Lac - 1897 Le Bouveret

Situation géographique: l'UAPE se trouve au rez-de-chaussée d'un immeuble locatif.

Explicatif: Une grande salle avec aménagement de différents coins, repas, jeux, repos, devoirs.

Une cuisine semi-professionnelle

Un terrain de foot et une place de jeux à proximité

Jours d'ouverture: Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Heures d'ouverture: Accueil des écoliers en dehors du temps scolaire.

07h00-09h00 - 11h45-14h00 - 15h45-18h00

Jours de fermeture: Mercredi et tous les congés scolaires

Equipe éducative: Educatrice petite enfance 40 % - Educatrice petite enfance (directrice) 20 % -

Auxiliaire non formée 30 % - Coordination 10 %

Particularités: L'UAPE est ouverte depuis le 21 août.



La Ludomino organise une soirée jeux



Ludothèque intercommunale LUDOMINO
Rue de la Cimenterie (Maison des Jeunes)
1896 VOUVRY - 024 481 14 79

Horaires d'ouverture:

Mardi de 15 h 30 à 17 h 30

Vendredi de 9 h 00 à 11 h 00

Quand ?

Le jeudi 7 décembre 2006
de 19 h 00 à 21 h 30 environ

Où ?

A la bibliothèque du Bouveret

Comment ?

C'est gratuit, une petite collation
vous sera offerte

Thème:

Libre choix des jeux... après une
petite présentation de la Ludomino

Plus de renseignements au
024 481 23 00, Myriam Gauch Gerber

Fouilles sur la voie publique communale

La situation actuelle ne donne pas satisfaction. Les services communaux ne sont pas systématiquement informés et surtout la remise en état de la route ne se fait pas toujours selon les règles de l'art. Il en résulte des dégâts à la chaussée qui doivent être réparés aux frais de la collectivité.

Pour remédier à cet état de fait, les dispositions suivantes entreront en vigueur le 01.01.2007 sur le territoire de la commune de Port-Valais.

Principe de base. Aucune fouille ne se fait sans autorisation.

Introduction d'un permis de fouille.

Pour les constructions nécessitant une mise à l'enquête, l'autorisation est donnée avec le permis de construire.

Pour les fouilles ne dépendant pas d'un chantier de construction, une demande préalable à la commune est obligatoire.

Une formule ad hoc peut être demandée au bureau communal ou, mieux, téléchargée sur le site [HYPERLINK «http://www.port-valais.ch»](http://www.port-valais.ch)

www.port-valais.ch

Une taxe de base de Fr. 60.— servant à couvrir les frais administratifs est perçue ainsi que le prix coûtant pour remettre les lieux en état après une période de tassement, la commune se chargeant, à intervalles réguliers, d'effectuer ce travail.

Les entreprises intéressées seront informées spécialement.

Les services communaux sont chargés de l'application de ces directives et, le cas échéant, les contrevenants dénoncés selon la procédure habituelle.

Passeport-Vacances

Le passeport-vacances de Port-Valais et St-Gingolph vient de créer son site internet.

www.le.passeport-vacances.ch

Vous y trouverez de nombreuses photos des activités de l'été passé, les noms des organisateurs et la liste des sorties prévues cet hiver.

Nous nous réjouissons de vos nombreux commentaires.

Le comité

Bibliothèque

Animation de l'Avent

Les mercredis 6 décembre,
13 décembre
et 20 décembre
auront lieu des après-midi de contes.

Nous vous attendons petits et grands
dès 15h00.

Les enfants jusqu'à 9 ans sont accompagnés.



Service du feu



Merci au Commandant du Feu, le Capitaine Philippe Page, et à son Etat-major pour avoir effectué un service impeccable. Les cours cantonaux et communaux ont été suivis avec assiduité. Merci également au Corps des Sapeurs-Pompiers de Port-Valais. Par leur motivation et leur travail, les interventions ont été maîtrisées avec beaucoup d'à-propos et de professionnalisme et on ne déplore qu'un blessé lors d'un incendie.

Malgré tout, 2006 est une année onéreuse pour le Service du Feu. La cause : l'incivilité de certaines personnes. Une intervention contre la pollution au mazout dans le port a un certain coût. En solde des intervenants, en matériel performant, etc. Ces pollueurs qui occasionnent de longues et lourdes interventions au port devraient se dénoncer. Ainsi leurs assurances prendraient en charge les coûts de l'intervention au lieu des deniers communaux.

Nous comptons sur le travail du Corps des sapeurs-pompiers de Port-Valais tout au long de l'année. Encore une fois merci pour ce travail et ce bel esprit de dévouement pour la collectivité.

Commission du Feu

« La Municipalité de Port-Valais vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année »